

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution de subventions d'investissement Dispositif renforcé de colorisation sur la commune de Cerizay

Décision D-2025-296

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle le Conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- Vu la délibération du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-B-2025-085 en date du mardi 09 septembre 2025, décidant la mise en place d'un dispositif renforcé AggloRénov et action collective "colorisation des façades" avec la commune de Cerizay : soutien financier et convention tripartite d'accompagnement administratif et financier ;
- Vu l'arrêté n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à M. Jérôme BARON 7ème Vice-Président de la communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au logement et à l'habitat ;
- Considérant les avis favorables de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 18 septembre 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer à la Commune de Cerizay les subventions suivantes pour les projets précisés ci-dessous :

N° convention	Propriétaires	Adresse Projet	Nbre de logts	Montant Agglo2B Réserve	Adresse du propriétaire
EF-DRC-2025-001	GUERY Adeline	15 avenue du 25 août 1944 CERIZAY	1	1 492 €	15 avenue du 25 août 1944 CERIZAY
EF-DRC-2025-002	DA SILVA Roseline	23 avenue du 25 août 1944 / 1 rue d'Ongar CERIZAY	1	1 848 €	5 rue des Loriots MAULEON
EF-DRC-2025-003	Agence AXA DA SILVA Mike	23 avenue du 25 août 1944 CERIZAY	1	749 €	211 boulevard de Poitiers BRESSUIRE

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 30/10/2025

Transmis en préfecture le

25 NOV. 2025

Notifié ou publié le

26 NOV. 2025

Le Président,
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
 à compter de la présente notification/ou publication.



Le vice-Président,
 Monsieur Jérôme BARON